

Panorama des Australes

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Principales îles	Raivavae, Rapa, Rimatara, Rurutu, Tubuai
Superficie émergée	152 km ²
Situation géographique	Pacifique sud ; 600 km de Papeete, 3 700 km de Auckland
Langues parlées	français, tahitien, langues australes, rapa
Monnaie	Franc Pacifique (code ISO 4217 : XPF) 1 000 XPF = 8,38 €
Statut	Subdivision administrative de la Polynésie française

Repères géographiques et historiques

L'archipel des Australes est constitué de cinq îles hautes : Tubuai, Rurutu, Rimatara, Raivavae et, distante de 500 km de cette dernière, Rapa. À ces principales îles peuplées s'ajoute l'atoll des îles Maria et Marotiri, un groupe d'îlots volcaniques inhabités.

Éloignées de Tahiti de 600 km, les Australes sont les terres les plus au sud du territoire polynésien, de part et d'autre du tropique du Capricorne. L'archipel s'étend sur 152 km² de terres émergées et dispose d'un important espace maritime de plus de 1 million de km², soit 20 % de la superficie de la zone économique exclusive (ZEE) polynésienne.

D'origine volcanique, les îles des Australes ont un relief assez escarpé. Le climat, plus tempéré et avec des saisons plus marquées que dans le reste du territoire, est propice aux cultures vivrières et maraîchères.

James Cook est le premier européen à découvrir les îles Australes (Rurutu en 1769 puis Tubuai en 1777) sans toutefois y accoster en raison de la barrière de corail qui rend cette dernière inapte au mouillage. C'est précisément pour cette raison que Tubuai servit de refuge aux mutins de la *Bounty* en 1789.

Organisation institutionnelle

Un service administratif du Pays, la Circonscription administrative des Australes, centralise le suivi des questions relevant des compétences du Pays. Il est représenté par un administrateur du Pays basé à Tubuai. L'archipel des Australes est par ailleurs représenté par 3 élus sur les 57 membres de l'Assemblée de Polynésie française. D'autre part, le statut d'autonomie de 2004, modifié en 2007, prévoit une collaboration étroite entre les communes et le Pays, qui partagent des compétences transversales.

Les communes de Polynésie française disposent, depuis 2010, d'une véritable autonomie de gestion pour exercer leurs compétences. Afin de faciliter l'accomplissement de ces fonctions, les cinq communes de l'archipel s'étaient réunies en 1987 au sein du Syndicat intercommunal à vocation multiple des Australes (SIVMA), qui a été dissout à fin 2014 en raison de problèmes de fonctionnement.

Les communes disposent cependant d'une autonomie financière limitée par la faiblesse de leurs ressources propres. Par conséquent, l'État les accompagne alors dans l'exercice de leurs compétences.

Les fonctions de l'État sont assurées en Polynésie française par son représentant local, le Haut-commissaire de la République. Service dépendant du Haut-commissariat, la Subdivision administrative des îles Australes est dédiée à cet espace géographique.

La subdivision, établie à Papeete, accompagne les élus municipaux sur le plan technique, administratif et juridique et les soutient dans la réalisation de leurs projets de développement économique.

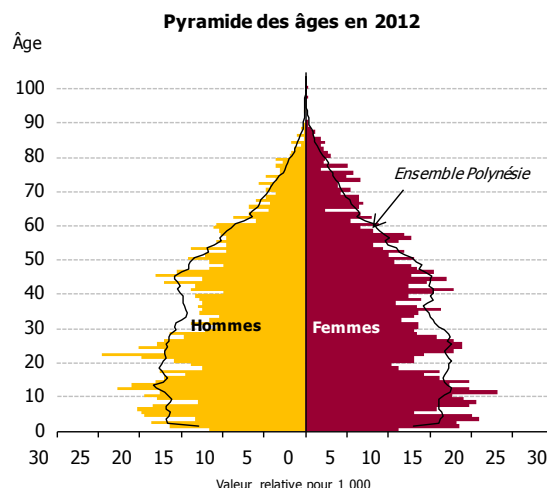
Une population en forte croissance

En 2012, les cinq communes des Australes comptaient 6 820 habitants, soit 3 % de la population polynésienne totale. Les îles de Rurutu et de Tubuai hébergent chacune un tiers de la population de l'archipel, avec respectivement 2 322 et 2 170 habitants.

Alors qu'elle diminuait régulièrement depuis 1996, la population a enregistré la plus forte croissance de la Polynésie française depuis 2007 : +8,2 %, soit une progression annuelle moyenne de 1,6 %. Rurutu et Rimatara affichent les croissances les plus importantes (+2,1 % par an).

Le taux de fécondité, stable depuis 1996, s'élève à 2,2 enfants par femme et le solde naturel (excédent des naissances sur les décès) demeure positif (+218 personnes en cinq ans) bien qu'en baisse (-9 % depuis 2007).

La population reste jeune mais apparaît en voie de vieillissement : l'âge moyen est passé de 31 ans en 2007 à 32 ans en 2012 du fait de l'allongement de la durée de vie. En revanche, les moins de 20 ans représentent désormais moins d'un tiers de la population tandis que la tranche d'âge des plus de 60 ans atteint 12 %.



Source : ISPF, Recensement 2012

Un solde migratoire excédentaire

Un tiers de la croissance de la population de l'archipel est lié au solde migratoire interne à la Polynésie française. 874 des habitants recensés aux Australes en 2012 résidaient dans un autre archipel cinq ans auparavant. Ces nouveaux arrivants ont pour la plupart de la famille aux Australes et sont peu diplômés.

Dans le même temps, 719 habitants présents en 2007 ont quitté les Australes vers un autre archipel de Polynésie française, pour un solde net d'arrivées inter-archipels de 155 personnes en cinq ans. Par ailleurs, les Australes ont attiré 137 immigrants extérieurs à la Polynésie française.

Indicateurs démographiques	Australes	Polynésie française
Population (en milliers, en 2012)	6,8	270,5*
Part des moins de 20 ans (% , 2012)	34,3	33,0
Part des 20-59 ans (% , 2012)	54,0	56,9
Part des 60 ans et plus (% , 2012)	11,7	10,1
Densité de population (hab./km ² , 2012)	47	71
Taux de croissance annuel moy. (% , 2007-2012)	1,6	0,7

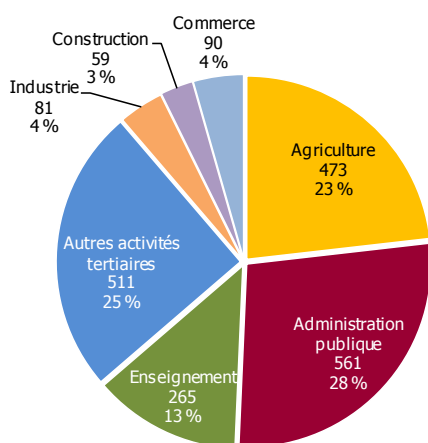
* au 1^{er} janvier 2014

Source : ISPF, Recensements de la population

Au total, le solde migratoire apparent est, pour la première fois, excédentaire avec 300 personnes, soit 60 arrivées nettes par an.

Un marché du travail concentré sur Tubuai et Rurutu

Actifs ayant un emploi dans les îles Australes par secteurs d'activité



Source : ISPF, Recensement de la population 2012

La population active représente 2 881 personnes aux Australes en 2012, soit 58 % de la population de plus de 15 ans, une proportion légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la Polynésie française (56 %). Le taux d'activité est plus élevé sur les îles de Rapa et de Rurutu (respectivement 69 % et 64 %) tandis qu'il est de 54 % à Tubuai.

Le nombre d'actifs occupés s'élève à 2 040, parmi lesquels on compte un tiers de travailleurs artisanaux ou agricoles, 17 % d'agriculteurs exploitants (dont plus de la moitié travaillent à Rurutu) et 14 % d'artisans. Au total, deux tiers des emplois de l'archipel relèvent du secteur tertiaire, le secteur public représentant 41 % des emplois en 2012. À Rurutu et Raivavae, moins d'un tiers des actifs travaillent dans le secteur public, contrairement à Rapa où 72 % des personnes ayant un emploi sont salariés du public.

Les actifs ayant un emploi représentent 41 % de la population de plus de 15 ans (contre 36 % en 2007). Les Australes sont le seul archipel polynésien où ce taux progresse, notamment grâce à la création de près de 400 emplois non salariés sur la période, dans l'agriculture et l'artisanat d'art.

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage

Le taux de chômage progresse moins fortement que dans l'ensemble de la Polynésie française (+6 points contre +11 points par rapport à 2007). Il s'établit tout de même à 29 %, soit 7 points de plus que la moyenne polynésienne (22 %). Les taux de chômage varient fortement entre les îles de l'archipel : il est particulièrement élevé à Rapa (69 %) tandis que les îles de Tubuai et de Rurutu comptent respectivement 23 % et 21 % de chômeurs.

Au total, 840 personnes se déclarent au chômage dans l'archipel en 2012. Les jeunes sont les plus touchés : 47 % des 15-29 ans sont au chômage et ils représentent 57 % des chômeurs.

L'importance du fret maritime

Du fait de l'éloignement géographique de l'archipel vis-à-vis de Tahiti, le fret maritime occupe une place essentielle dans l'économie de l'archipel, assurant d'une part l'approvisionnement en produits alimentaires, pétroliers et matériaux de construction, et permettant d'autre part l'exportation vers Tahiti des productions agricoles locales.

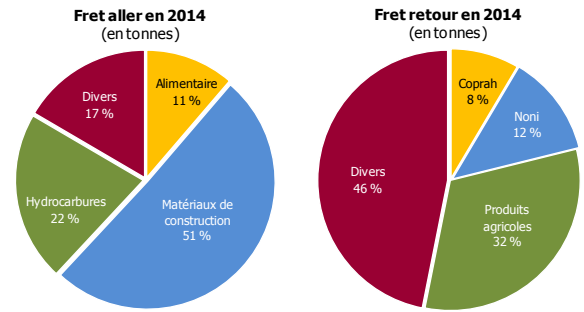
La desserte maritime régulière est principalement assurée par le cargo mixte Tuhaa Pae IV. Mis en service en 2012, ce navire d'une capacité de fret de 900 tonnes assure trente-deux rotations par an dans les principales îles de l'archipel et six rotations vers Rapa. Le Tahiti Nui I, navire de la flottille administrative, assure l'essentiel du transport maritime passager avec 1 545 personnes, soit 75 % du trafic.

La modernisation attendue par la mise en service du nouveau navire Tuhaa Pae IV engendre finalement des difficultés dans l'approvisionnement de l'archipel. En effet, les dimensions du navire (taille et jauge) ne sont pas adaptées aux infrastructures portuaires existantes, à l'exception du port de Raivavae. À Rurutu en particulier, le navire ne peut pas entrer dans la darse et doit rester au large. Le recours au transbordement pose notamment des problèmes pour l'approvisionnement en pétrole et nuit à l'efficacité de la desserte.

Établi autour de 20 000 tonnes entre 2009 et 2012, le volume du fret transporté s'élève à 24 500 tonnes en 2014 (-11 % sur un an, après une hausse de 33 % en 2013 tirée par la forte augmentation des matériaux de construction).

Le fret aller est constitué à 51 % de matériaux de construction et 22 % de produits pétroliers. Le fret retour, quant à lui, est constitué principalement de produits agricoles (32 %, soit près de 920 tonnes, un tonnage en baisse de 29 % sur un an).

En complément, les îles des Australes, à l'exception de Rapa, bénéficient d'une desserte aérienne en ATR réalisée par le groupe privé local Air Tahiti. Les liaisons inter-îles relient hebdomadairement Tubuai à Rurutu, Raivavae et Rimatara.



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

La fracture numérique persiste

Les 1 840 résidences principales recensées aux Australes en 2012 accueillent en moyenne 3,7 occupants, soit un peu plus que la moyenne de l'ensemble de la Polynésie française (3,5). On dénombre également 330 résidences secondaires dans l'archipel.

Le raccordement au réseau électrique est largement présent dans l'archipel (98 % des foyers).

Principaux équipements des foyers en 2012 (en % des ménages)	Australes	Polynésie française
Raccordement au réseau électrique général	98	96
Réception de la TNT	84	86
Au moins une voiture	59	77
Ordinateur	35	57
Eau courante présente dans le logement	94	90
Internet	20	43
Fosse septique individuelle	97	80

Source : ISPF, Recensement de la population 2012

L'informatique se développe fortement, mais l'écart persiste par rapport à l'ensemble du territoire. Alors que 57 % des ménages polynésiens sont équipés d'un ordinateur, seuls 35 % des ménages des Australes en disposent (+15 points en cinq ans). De même, la diffusion d'Internet (par satellite) progresse fortement, puisqu'elle a triplé depuis 2007 pour s'établir à 20 % en 2012, mais sans atteindre la moyenne polynésienne (43 %).

Une très large part des foyers (84 %) reçoit en revanche la TNT (diffusion par satellite). Enfin, la téléphonie mobile continue à se développer : trois ménages sur quatre disposent d'un portable, mais cette proportion demeure inférieure à celle de l'ensemble de la Polynésie française (90 %).

Par ailleurs, 59 % des foyers possèdent au moins une voiture, mode de transport privilégié dans l'archipel. Près de 18 % des ménages possèdent un bateau à moteur (contre 13 % sur l'ensemble du territoire), ce taux atteignant 45 % à Rapa.

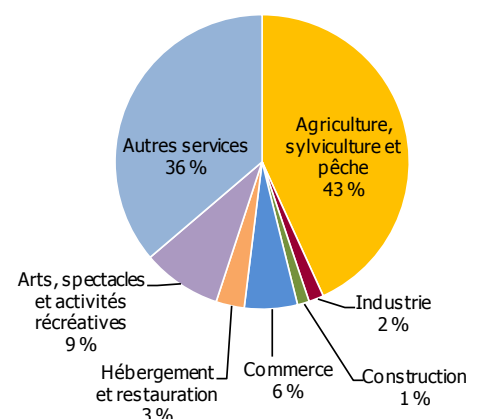
LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'économie de l'archipel est centrée sur le secteur tertiaire, et notamment les services publics, qui représentent la majeure partie des emplois (41 %). L'activité économique des Australes demeure par ailleurs tournée vers les secteurs traditionnels : l'agriculture, en particulier maraîchère, la pêche et l'artisanat. Le tourisme occupe en revanche une place encore embryonnaire dans l'activité économique de l'archipel et souffre de la portée limitée de la renommée de ces îles et du manque d'infrastructure touristique.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'entreprises recensées aux Australes s'établit à 1 767, dont 43 % dans le secteur primaire et 6 % dans le commerce. L'hôtellerie-restauration compte 55 entreprises.

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a par ailleurs répertorié 96 entreprises artisanales dans l'archipel en 2014, soit 3 de moins qu'en 2013. Le secteur de l'alimentation représente 25 % des entreprises artisanales des Australes et le bâtiment 17 %.

Nombre d'entreprises actives par secteur dans les îles Australes au 31 décembre 2014



Source : ISPF, Répertoire territorial des entreprises

Le grenier des productions tempérées polynésiennes

L'agriculture des Australes, familiale, est tournée vers le maraîchage. Une partie de la production est destinée à l'autoconsommation (31 %) mais l'archipel alimente également le reste du territoire en légumes et autres productions tempérées, via les circuits de commercialisation classiques ou de manière informelle, avec les envois aux membres de la famille résidents à Tahiti. Les Australes possèdent une surface agricole de 2 100 hectares (dont un quart de cocoteraies), soit 5 % de la surface polynésienne, pour 738 exploitations individuelles. Trois actifs ou retraités sur cinq travaillent dans ce secteur.

La *production légumière*, qui s'élève en 2013 à près de 1 200 tonnes (+44 % par rapport à 2012), soit 155 millions de F CFP en valeur, constitue la plus importante production des Australes (61 %). L'archipel est l'unique producteur de pomme de terre du territoire (550 tonnes, +43 % sur un an) et le principal fournisseur de carotte (410 tonnes, soit 97 % de la production polynésienne, offre encore insuffisante pour couvrir la demande, deux fois plus importante, du territoire).

À Tubuai, une véritable filière s'est constituée autour de la production de la carotte. L'existence de deux coopératives sur l'île permet une certaine structuration du secteur qui facilite la valorisation du produit (lavage et conservation) et son exportation vers Tahiti. La carotte, produit de première nécessité (PPN), bénéficie d'un accompagnement important du Pays, notamment pour les activités post-récoltes. Achetée 140 F CFP/kg au producteur, elle est vendue dans les rayons des supermarchés à 245 F CFP/kg. Le Pays prend en charge le fret, fixe les marges de commercialisation et bloque les importations de carottes de Nouvelle-Zélande (800 tonnes en 2014, vendues à 190 F CFP/kg) entre juillet et novembre. Cette mesure s'avère nécessaire pour écouler la production locale, plus chère et moins demandée par les consommateurs (75 tonnes consommées par mois pour la carotte locale contre 120 tonnes pour la carotte importée).

En 2014, la production de carotte aurait dû atteindre 600 tonnes mais les fortes pluies de juillet ont réduit les récoltes à 320 tonnes. La pomme de terre constitue une alternative intéressante à la carotte pour les producteurs de Tubuai.

L'archipel produit également sur l'île de Tubuai 280 tonnes de fruits (pastèques, litchis et ananas) représentant 104 millions de F CFP. Dans une plus faible mesure, les Australes récoltent du coprah et du noni à Rimatara ainsi que du taro sur l'île de Rurutu. Le café constitue également une filière organisée à Rurutu avec deux torréfacteurs (un privé et la coopérative Rurutu Tu Noa, soutenue financièrement par la commune et l'État) pour une production (10 tonnes en 2013) qui reste faible.

Par ailleurs, les Australes produisent marginalement de la viande bovine (22 tonnes), dont plus de la moitié est issue de prélèvements effectués sur d'importants troupeaux sauvages à Rapa.

Au total, l'agriculture représente un chiffre d'affaires de 326 millions de F CFP en 2012, soit 4 % du chiffre d'affaires total sur l'ensemble de la Polynésie française. Tubuai concentre 70 % de la valeur de l'agriculture commercialisée des Australes.

Production agricole des Australes en 2013	Volume (tonnes)	Part dans la production des Australes	Part dans la production polynésienne
Légumes	1 191	61 %	26 %
<i>dont pommes de terre</i>	550	28 %	100 %
<i>dont carottes</i>	410	21 %	97 %
Fruits	276	14 %	4 %
Coprah	204	10 %	2 %
Noni	150	8 %	9 %
Taro	107	5 %	23 %
Total	1 956	100 %	8 %

Source : SDR, Bulletin de statistiques agricoles 2013

LES INFRASTRUCTURES DE CONSERVATION ET DE TRANSFORMATION AGRICOLES DE HOTU NUI NO TUBUAI

Afin de permettre aux producteurs des Australes d'accéder de manière pérenne aux zones de consommation de Polynésie française, et de renforcer ainsi l'autosuffisance alimentaire du territoire, des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles ont été mises en place sur l'île de Tubuai en 2013.

En 2013, le hangar a été rénové, les équipements de lavage de carottes remplacés et les capacités de stockage réfrigéré augmentées. Ces installations permettent de régulariser l'approvisionnement et d'augmenter la qualité visuelle et sanitaire des produits, même si des problèmes de conservation persistent avec la technologie de l'hydrocooling. Au total, ces travaux, effectués dans le cadre d'un partenariat financier entre le Pays et l'État, représentent un investissement de 150 millions de F CFP.

La pêche : une activité traditionnelle peu développée

Avec l'arrêt de la chasse à la baleine en 1957, l'exploitation des ressources marines dans l'archipel est redevenue une activité de subsistance : la pêche est essentiellement pratiquée sur des pirogues et à titre individuel.

La pêche côtière est pratiquée par 19 navires en 2013, principalement autour de Rurutu et Tubuai mais également, dans une moindre mesure, à Raivavae. Chaque navire effectue en moyenne 129 sorties par an (contre 106 en moyenne en Polynésie française) mais les rendements sont nettement plus faibles que sur le reste du territoire polynésien (39 kg par sortie contre 67 kg en moyenne). Au total, la production s'élève à 108 tonnes en 2013, soit 3,5 % de la production polynésienne.

Concernant la pêche lagonaire, elle fait l'objet d'une vente informelle à Tahiti, via les envois à la famille. L'archipel a exporté 74 tonnes de produits (poissons et bécassins) vers Tahiti en 2013, soit 7 % du total des exportations de produits lagonaires des archipels vers Papeete.

Afin de protéger les ressources des Australes et ainsi assurer la durabilité de la pêche, les communes des Australes, ont voté au cours de l'été 2014 une délibération appelant à la création d'une grande réserve marine dans les eaux de l'archipel. Cette première étape d'une procédure juridique nécessaire à la création d'une Aire marine protégée (AMP) s'est accompagnée d'un programme de recherche mené par la fondation américaine *Pew* et le Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE), en partenariat avec 25 experts locaux et internationaux.

L'artisanat traditionnel ancré dans la vie locale

L'artisanat des Australes est dominé par un artisanat traditionnel dont la réputation repose sur la conception de nattes (peue), paniers, chapeaux et « tapa », confectionnés à partir de matières végétales typiques de ses îles, telles que le pandanus, le roseau de montagne, les jeunes feuilles de cocotier ou encore l'écorce de l'arbre à pain. Par ailleurs, les œuvres sculptées de Raivavae se distinguent des autres productions polynésiennes par leurs combinaisons de motifs géométriques.

Cet artisanat d'art est économiquement difficile à cerner, car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou bien exercent cette activité complémentaire au sein d'associations organisées autour de différentes cellules familiales. Selon le Service de l'artisanat, l'archipel des Australes compte 128 associations, soit 11 % des associations polynésiennes, et 529 artisans en 2014.

Afin de structurer et professionnaliser le secteur, le Service de l'artisanat a mis en place une carte professionnelle de l'artisan en 2009, permettant une reconnaissance du métier et un recensement des professionnels répondant à des critères définis par les textes ainsi que la nature des matières premières utilisées. Trente artisans la possèdent aux Australes.

Une partie de la production est écoulee sur place, de manière informelle, au travers d'échanges ou de cadeaux. Cet artisanat fait également l'objet de ventes sur Tahiti, grâce à un circuit informel de distribution familiale. Le reste est vendu pendant les manifestations organisées localement pour les touristes ou à Tahiti, lors du salon des Australes qui se tient chaque année en automne. Le gouvernement polynésien apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat. Le Comité organisateur des expositions artisanales des îles Australes (COEAA) bénéficie en moyenne d'une aide financière annuelle du Pays de 1,8 million de F CFP. Le 13^e salon des îles Australes, qui s'est tenu à l'automne 2014, a généré des retombées économiques de près de 8,3 millions de F CFP.

LA CRÉATION NECESSAIRE ET OPPORTUNE D'UNE FILIÈRE BOIS À TUBUAI

L'installation d'un centre d'enfouissement technique (CET) à Tubuai sur une parcelle du domaine public forestier a conduit à la déforestation de deux hectares de pinus, générant ainsi 2 000 m³ de bois débité. L'entreprise Tubuai Bois, créée en février 2014 et dont l'activité est soutenue par le Pays (notamment pour le fret), s'emploie à valoriser ce produit (les troncs sont équarris et coupés en planches) et à trouver de nouveaux débouchés commerciaux. L'île dispose encore de près de 200 hectares de pinus, dont certains arrivent à maturité. Ils avaient été plantés à partir de 1996 dans le cadre du Fonds européen de développement (FED) afin de permettre le développement d'une filière bois.

Un tourisme vert et culturel d'initiés

Le tourisme est encore peu développé aux Australes. En 2013, seuls 1 900 visiteurs internationaux, soit 1 % du total des touristes du territoire, se sont rendus dans l'archipel. Les deux tiers de ces visiteurs incluent leur visite de l'archipel dans le cadre d'un séjour en Polynésie incluant une croisière. Néanmoins, le tourisme nautique est limité : seules quelques touchées épisodiques sont effectuées annuellement par le *Paul Gauguin* et l'*Aranui*.

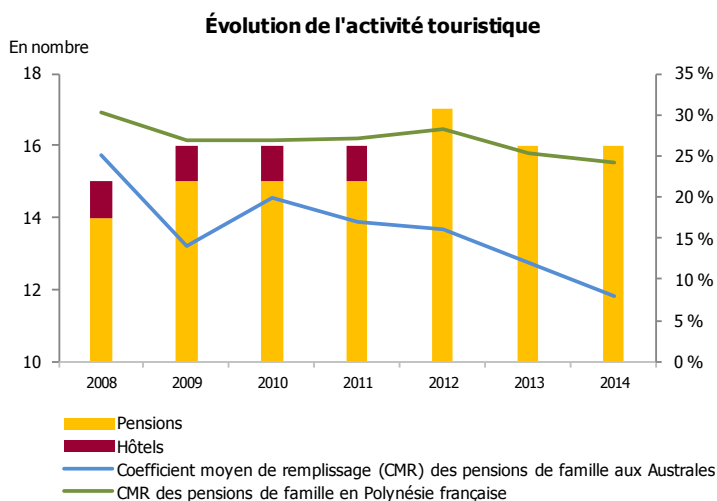
Avec la fermeture en 2012 de l'unique hôtel de l'archipel situé à Rurutu, l'hôtellerie familiale constitue l'unique offre d'hébergement dans l'archipel, avec 16 pensions en 2014 représentant une capacité d'accueil de 211 clients. Raivavae et Rurutu possèdent chacune six établissements, tandis que Tubuai compte trois pensions et Rimatara deux. Les touristes internationaux représentent 75 % des nuitées des pensions en 2013 (contre un tiers de la clientèle en moyenne sur le territoire, les touristes privilégiant les hôtels quand l'offre existe).

Les coefficients de remplissage des pensions de famille sont plus faibles aux Australes que dans l'ensemble de la Polynésie française : 12 % contre 25 % en moyenne en 2013.

Les établissements de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification en nombre de « tiarés » établie par la Tahiti Tourism Authority, reposant sur les attraits touristiques de leur site d'implantation et sur les installations et services proposés. À fin juillet 2014, cinq structures faisaient l'objet d'une classification aux Australes : une a reçu trois tiarés, deux possèdent deux tiarés et deux autres un tiaré. Dans ces établissements, le coefficient de remplissage est légèrement plus favorable : 14 % en 2013.

Le tourisme au Australes est un tourisme « vert » : l'archipel offre aux touristes de nombreux attraits culturels et environnementaux (grottes, visite des tarodières, randonnées pédestres et équestres à la découverte de la géologie particulière de l'île à Rurutu et motus paradisiaques à Raivavae). En outre, la présence saisonnière des baleines dans les eaux des Australes entre juillet et septembre, de passage pendant la période de reproduction, rythme l'activité touristique de Rurutu.

La destination Australes jouit d'une attractivité moindre que d'autres archipels polynésiens. Plusieurs freins peuvent l'expliquer : les distances inter-îles, la faiblesse des structures et des aménagements touristiques, l'absence d'un label « Australes » et, de manière générale, un manque d'organisation et de coopération entre les îles, qui tendent à développer leur tourisme sans concertation.

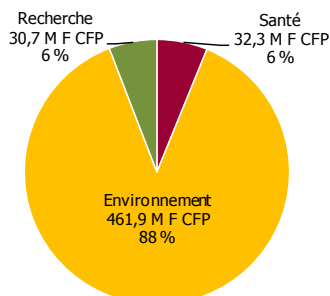


Sources : Service du Tourisme, ISPF

LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

L'État et le Pays cofinancent des investissements visant à soutenir les politiques publiques et les investissements structurants au travers de différents outils d'intervention dont les principaux sont le Contrat de projets (CdP) et le 3^e instrument financier (3IF).

Engagement du Contrat de projets 2008-2014 aux Australes au 31 décembre 2014



Source : Haut-commissariat

Répartition des contributions au FIP aux Australes à fin 2014

en millions de F CFP	Engagements de l'État		
	Programmés	Réalisés	Taux d'engagement
Adduction d'eau potable	8	0	0%
Constructions scolaires	408	353	87%
Déchets	13	13	100%
Études préalables	12	4	30%
Incendie-Secours	20	8	38%
Autres	6	0	0%
Total	468	378	81%

Source : Haut-commissariat

Le *Contrat de projets* est un accord pluriannuel se déclinant autour de huit volets sectoriels dans lequel l'État et la Polynésie française s'engagent sur la programmation et le financement de projets structurants qu'ils financent à parité. Les engagements accordés aux Australes dans le cadre du Contrat de projets 2008-2014 s'élevaient à 525 millions de F CFP, soit 2 % des 29,5 milliards de F CFP engagés sur l'ensemble du territoire. Rapportés au nombre d'habitants, ces investissements représentent environ 77 000 F CFP par individu dans l'archipel, contre 110 000 F CFP en moyenne en Polynésie française. Aux Australes, les projets environnementaux (la gestion des déchets à Tubuai et l'alimentation en eau potable à Raivavae) représentent 88 % des engagements.

L'État concourt d'autre part aux financements prioritaires de la Polynésie française au travers du 3^e instrument financier (3IF). Il s'agit de crédits encadrés par une convention pluriannuelle, avec une participation de l'État de 80 %. Cet instrument prévoit une enveloppe annuelle fixe de 8,6 milliards de F CFP de projets.

Au 1^{er} décembre 2014 et depuis sa mise en place effective, en juillet 2011, 7 % des engagements de l'État (1,7 milliard de F CFP) et 5 % des versements effectués (565 millions de F CFP) se situent aux Australes, où ils financent 37 projets. Quatre grands secteurs économiques sont éligibles à ce dispositif : le maritime (37 % des engagements aux Australes), l'aéroportuaire (36 %), le routier (21 %) et la défense contre les eaux (6 %).

En 2015, sept nouveaux projets ont été programmés dans l'archipel pour un montant de 127 millions de F CFP.

Le *Fonds intercommunal de péréquation (FIP)*, alimenté par des contributions de la Polynésie française et de l'État, vient compléter le Contrat de projets et finance à hauteur de 468 millions de F CFP des projets de constructions scolaires (87 % du total des montants programmés), d'eau potable, d'incendie – secours ou d'études préalables.

L'accent mis sur les questions environnementales

En Polynésie française, l'adduction d'eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets (de la collecte au traitement des ordures ménagères) relèvent des communes. Face aux difficultés rencontrées pour satisfaire à leurs obligations, le Code général des collectivités territoriales a été modifié en mars 2015 : désormais, elles disposent d'un délai supplémentaire, jusqu'à 2024, pour se mettre en règle.

Les ressources naturelles en eau douce des îles Australes sont suffisantes pour satisfaire aux besoins de leur population et l'essentiel des résidences principales reçoit l'eau courante (94 %). Chacune des cinq îles est équipée d'un réseau de distribution en eau géré par la commune et dont la production est assurée, soit par des forages (Rimatara et Tubuai), soit par des captages de sources (Rapa), soit par une combinaison des deux (Rurutu). Sur ces îles, la qualité de l'eau est satisfaisante : le taux de conformité est de 100 % à Tubuai, 93 % à Rimatara et 77 % à Rurutu en 2012. Raivavae, en revanche, connaît des difficultés d'alimentation en eau, liées essentiellement à un réseau dégradé connecté à d'anciens captages insuffisants, si bien qu'un tiers des logements de l'île possède une installation privée de captage d'eau. Des travaux, financés par le Contrat de projets, sont en cours.

Concernant le *traitement des eaux usées*, les foyers possèdent presque tous une fosse septique individuelle (97 % des résidences principales).

Les déchets de toutes natures sont collectés et triés par la commune. Un programme de *gestion des déchets* (PGD) a été élaboré pour les cinq îles de l'archipel, mais seuls deux ont été suivis d'une mise en place de dispositifs de traitement des ordures ménagères, à Rapa et Tubuai. À Rapa, le programme de gestion des déchets lancé en 2001 a abouti à la construction d'un centre d'enfouissement technique (CET), dimensionné pour recevoir 3 700 tonnes d'ordures ménagères réparties dans 6 casiers, qui n'est toujours pas opérationnel.

Contributions au 3^e instrument financier (3IF) à fin 2014

en millions de F CFP	Engagement État*	Consommés
Aéroportuaire	618,2	89,1
Défense contre les eaux	101,8	98,8
Routier	364,2	89,1
Maritime	650,2	287,5
Total	1 734,4	564,5

* Le 3IF est financé à 80 % des montants HT par l'État.

Source : Haut-commissariat

Un second CET, pour le traitement des déchets non recyclables, est actuellement en cours de réalisation sur l'île de Tubuai et devrait être opérationnel fin 2015. Dimensionné pour 15 ans (extensible à 30 ans), il est pourvu d'un casier pour les ordures ménagères, d'un casier pour les déchets inertes ainsi que d'une plateforme où pourront être aménagées une déchetterie et une aire de compostage dans une phase ultérieure. Cette opération, d'un montant total de 217 millions de F CFP, a été inscrite au Contrat de projets 2008-2014.

En parallèle, toutes les communes ont mis en place un système de récupération des déchets ménagers spéciaux (DMS) telles que les piles, batteries ou huiles de vidanges, qui sont collectées et stockées sur chaque île puis rapatriées sur Tahiti pour être traitées. De même, les déchets des bacs verts, les canettes en aluminium et les boîtes en aluminium sont entreposés par les communes pour être compactés et rapatriés sur Tahiti. Les bouteilles en verre sont broyées et réutilisées pour les travaux de voirie.

Un système éducatif restreint mais diversifié

L'enseignement est également confronté à l'éloignement de l'archipel. Les constructions d'écoles primaires (maternelles et élémentaires), essentiellement financées par le biais du Fonds intercommunal de péréquation (FIP), sont alimentées par une tranche des recettes fiscales prélevées par le Pays pour le compte des communes, l'État ajoutant pour sa part une dotation supplémentaire.

Chaque île possède une école primaire publique afin d'accueillir les 1 043 élèves inscrits dans la circonscription. En complément, un centre pour jeunes adolescents (CJA) se situe à Rimatara et forme ses 17 élèves à la mécanique, la menuiserie et la cuisine. La maison familiale rurale (MFR) de Rurutu dispense à la fois de l'enseignement général et des formations agricoles.

L'enseignement secondaire est constitué de deux collèges, sur les îles de Rurutu et de Tubuai, qui ont accueilli respectivement 245 et 255 élèves à la rentrée 2014. Une annexe du collège de Tubuai se situe à Raivavae. Pour poursuivre leurs études dans la filière générale, les étudiants doivent se rendre sur Tahiti, ce qui a pour conséquence un déracinement familial précoce des élèves, qui accroît les difficultés scolaires.

La 3^e compagnie de formation professionnelle du régiment du service militaire adapté (RSMA) de Polynésie française est située à Tubuai. Une soixantaine de jeunes y suivent actuellement des formations en horticulture, mécanique, bâtiment ou restauration. Le taux d'insertion dans la vie professionnelle des élèves du RSMA est élevé (près de 80 %).

D'après le recensement de 2012, la part de la population âgée de 15 ans ou plus n'ayant aucun diplôme diminue (44 % en 2012 contre la moitié en 2007) mais reste sensiblement au dessus de la moyenne polynésienne (31 %), tandis que le nombre de bacheliers progresse (+4 points en cinq ans).

Des communes peu endettées

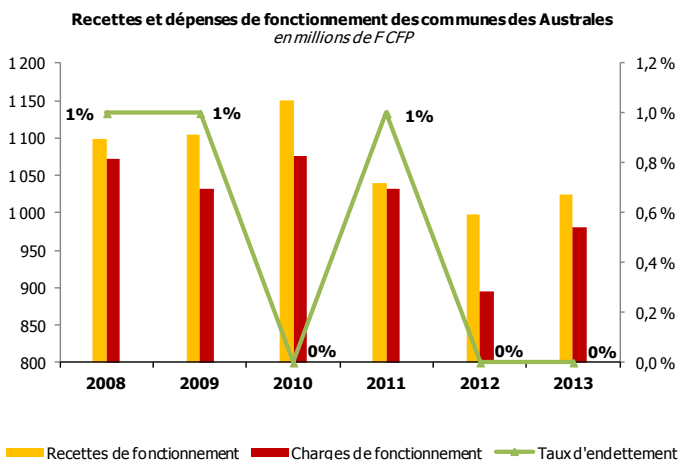
Comme sur le reste du territoire, les communes des Australes disposent d'une autonomie financière limitée par la faiblesse de leurs ressources propres. Ainsi, les ressources provenant des transferts (Dotation globale de fonctionnement –DGF– et Fonds intercommunal de péréquation –FIP–) représentent une part significative des recettes de fonctionnement (respectivement 35 % et 33 % en 2013). De la même manière, les subventions d'investissement couvrent 83 % des dépenses d'investissement en 2013.

Les recettes de fonctionnement des communes de l'archipel progressent de 3 % en 2013, malgré la forte baisse du Fonds intercommunal de péréquation (-27 %). Parallèlement, les charges de fonctionnement progressent de 10 % en raison de la hausse des principaux postes de dépenses : +5 % pour les charges de personnel et +20 % pour les charges courantes, en lien avec la forte progression des travaux en régie sur l'exercice.

Cette augmentation des charges, conjuguée à l'augmentation moins rapide des produits de fonctionnement conduit à une nette réduction de l'autofinancement dégagé (4 % contre 10 % en 2012). Ce niveau demeure toutefois supérieur à la moyenne polynésienne.

Les dépenses d'investissement diminuent et s'établissent en 2013 à 215 millions de F CFP (contre 272 millions de F CFP en 2012), soit 32 750 F CFP par habitant (-8 % sur un an). Dans un contexte d'incertitudes sur les possibilités de décaissement du Contrat de projets, elles sont tirées par la hausse des travaux en régie. Ce niveau de dépenses est inférieur à celui des autres archipels éloignés (Tuamotu-Gambier et Marquises), mais comparable à la moyenne polynésienne (29 400 F CFP par habitant). Le taux de subventionnement de ces investissements est structurellement élevé (83 % en 2013).

Particularité de l'archipel, le taux d'endettement des communes des Australes est quasi nul.



LE FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Une seule présence bancaire

Depuis la fermeture de l'agence de la Banque de Tahiti à Tubuai en décembre 2014, seule la banque SOCREDO est présente aux Australes. L'établissement y possède deux agences, situées sur Tubuai et Rurutu. Cette offre est complétée dans chacune des cinq communes par un bureau de l'Office des postes et télécommunication (OPT) qui propose des comptes chèques postaux et les transactions associées (TPE, virements, encaissements de chèque).

En 2014, environ 7 250 comptes sont domiciliés dans l'archipel. Le taux d'équipement bancaire s'établit en moyenne à un guichet pour 974 habitants, un taux supérieur à la moyenne polynésienne (un guichet pour 1 838 habitants). En revanche, la densité de DAB-GAB est inférieure (un automate pour 1 852 habitants contre un pour 1 623 en moyenne).

Indicateurs monétaires et financiers à fin 2014

	Australes	Polynésie française
Nombre de comptes bancaires domiciliés	7 243	205 790
Nombre de guichets et distributeurs automatiques (DAB-GAB)	5	167
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 852	1 623
Nombre d'habitants par guichet bancaire	974	1 838
Nombre d'entreprises ayant un encours auprès des établissements de crédit	61	5 358
Taux de créances douteuses des entreprises (en %)	33,0	18,8

Source : Service central des risques (SCR) ; IEOM

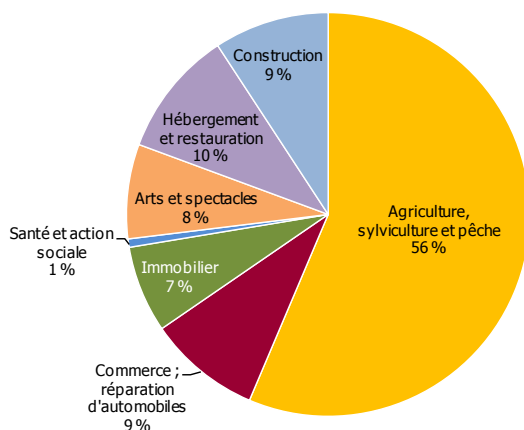
Des crédits bancaires dirigés vers le secteur primaire

À fin décembre 2014, l'encours global des crédits auprès des banques de la place accordés aux 61 entreprises recensées par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM dans les Australes s'élève à 427 millions de F CFP. Le secteur primaire domine les encours (56 %), suivi par l'hébergement-restauration (10 %) et le commerce (9 %).

Le taux de créances douteuses de ces trois secteurs, qui représentent 75 % des encours et 85 % des entreprises, est de 18,2 % mais la situation est nettement plus favorable dans le primaire. Au total, le taux de créances douteuses de l'ensemble des entreprises, évalué à 18,8 % en moyenne en Polynésie française, s'élève à 33 % aux Australes.

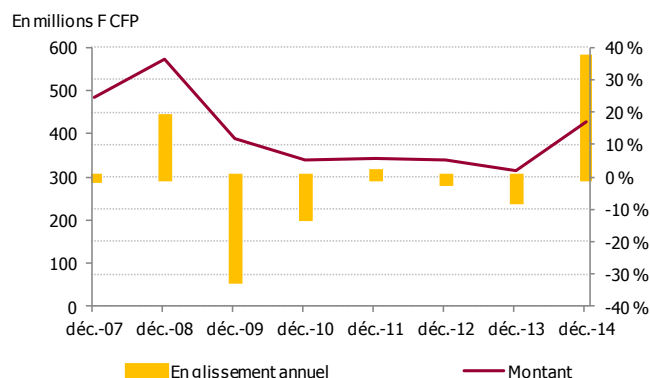
Depuis 2011, l'Association du droit à l'initiative économique (ADIE) est également présente dans l'archipel. Destinée aux micro-entrepreneurs exclus du système bancaire dans le but d'aider à la création d'entreprise, l'association a accordé 329 microcrédits aux Australes, dont 145 en 2014. Tubuai représente 74 % de ces engagements. L'ADIE est également présente à Rurutu, Raivavae et Rimatarua, et 80 % des microcrédits portent sur l'agriculture. Au total, 57,7 millions de F CFP ont été injectés en 2014 dans l'économie au travers des porteurs de projets présents aux Australes.

Répartition des crédits par secteur d'activité
au 31 décembre 2014



Source : SCR

Évolution des crédits aux entreprises



En 2014, les banques ont accordé un volume de nouveaux crédits de 75 millions de F CFP aux entreprises des Australes (hors comptes ordinaires débiteurs), ce qui ne représente que 0,1 % de la production des crédits aux entreprises dans l'ensemble de la Polynésie française sur la période. Dans l'archipel, 38 % des crédits ont été octroyés au secteur primaire, 35 % au commerce, et 8 % à l'hébergement-restauration comme au transport.

NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2014 sauf indication contraire.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : N. de SÈZE – Responsable de la rédaction : P.-Y. LE BIHAN

Editeur et imprimeur : IEOM

Achévé d'imprimer : Juin 2015 – Dépôt légal : Juin 2015 – ISSN 1968-6277